



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/992
29 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 28 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 23 novembre 1996, à 5 h 30, le bateau de pêche iraquien Chatt al-Arab, qui pêchait à 5 milles au sud de Mina al-Bakr, a été arraisonné par la frégate américaine No 33 et le capitaine du bateau a été prié de laisser visiter son bateau. Le même jour à 7 h 30, des inspecteurs de la frégate sont montés à bord du bateau iraquien et l'ont inspecté avant de repartir à 8 h 50.

Je vous demande d'intervenir auprès des États-Unis d'Amérique afin qu'ils mettent un terme à ces actes d'agression et de provocation auxquels se livrent les bâtiments américains à l'encontre de bateaux civils iraqiens, actes qui sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit public international.

Je tiens également à affirmer le droit reconnu de la République d'Iraq de réclamer des indemnisations pour les dommages causés à ses biens du fait de ces actes, conformément au principe de la responsabilité internationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
